



MUNICIPALITÉ
Place du Collège 4
1429 GIEZ

2013/10

PREAVIS MUNICIPAL

Relatif

à la demande de crédit d'investissement de CHF 2'141'543.-- pour la réalisation des travaux du réseau d'EC/EU, pour effectuer la réfection des conduites de défense-incendie et des aménagements routiers ainsi que pour la surveillance des travaux

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

Lors de notre séance du Conseil Général du 5 mars 2013, vous nous aviez accordé un crédit de CHF 90'000.-- afin de mandater un bureau d'ingénieur pour l'étude de la mise en séparatif, de la réfection des conduites de défense-incendie et des aménagements routiers du périmètre - Route de Grandson / Route d'Orges / Ch. de la Outre / Ch. des Bruannes / Rte du Vesin. C'est le bureau Perret-Gentil + Rey et Associés SA (PGRA) à Yverdon-les-Bains qui a réalisé cette étude à notre entière satisfaction, dans les délais et le budget alloué.

Je rappelle que la **mise en séparatif de l'évacuation des eaux** proposée est garante d'une évacuation adéquate des eaux usées et pluviales, en conformité avec la législation. La mise en place du séparatif va limiter l'acheminement inutile d'eau à la STEP de Grandson. Il est à noter que lors de l'étude préliminaire du projet un passage d'une caméra a été effectué dans les canalisations existantes du réseau unitaire et nous a démontré que malheureusement aucun tuyau ne pourra être réutilisé dans le périmètre du projet.

Concernant le **réseau d'eau potable** qui est obsolète, la réfection des conduites permettra de répondre aux conditions de débit-pression demandées par l'ECA.

L'**éclairage public** sera amélioré sur l'ensemble du secteur touché par le projet. La réfection des services, tels que le réseau de distribution électrique et Swisscom sera coordonnée aux dits travaux.

Comme souvent, ces travaux de fouille sont liés à des travaux de réaménagement pour remettre en état – voire améliorer- les **aménagements de surface**. Selon l'étude de 2010 de Christe & Guigax , il a été préconisé un développement des **axes piétonniers** par la mise en place de plusieurs espaces disponibles aux piétons, la **sécurisation des carrefours** et la **modération du trafic** à l'entrée du village.

2. Présentation technique du projet

2.1 Le projet prévoit la réalisation des travaux de mise en séparatif sur un tronçon principal et 2 tronçons secondaires.

- Route de Grandson – Route d’Orges (depuis la Pomelaz jusqu’à la croisée Route d’Orges / Petit Montborget) est le tronçon principal. Deux collecteurs – eaux usées et eaux claires – ainsi que la conduite d’eau potable plus le réseau de distribution électrique et Swisscom sont prévus. Les collecteurs se raccorderont au réseau séparatif situé à la Pomelaz
- Chemin des Bruannes : deux collecteurs – eaux usées et eaux claires – ainsi que la conduite d’eau potable sont prévus. Les collecteurs se raccorderont au tronçon principal.
- Lieu dit Sous Goumoens : deux collecteurs – eaux usées et eaux claires – ainsi que la conduite d’eau potable sont prévus. Les collecteurs se raccorderont au tronçon principal.

2.2 Eau Potable et défense incendie

Le réseau d’eau potable et de défense incendie sera réfectionné sur les mêmes tronçons que le réseau d’assainissement. Les conditions de débit-pression nécessaires pour assurer une défense incendie adéquate seront améliorées de par l’augmentation de diamètre des conduites. Le diamètre minimal requis (125 mm) ainsi que la mise en place de conduites maîtresses de diamètre 150 mm à 140 mm sera réalisé. Il est également important de ne pas surdimensionner ces conduites afin de respecter les conditions sanitaires (temps de séjour de l’eau) et de ne pas renchérir les coûts de construction du réseau.

2.3 Aménagement de surface après fouilles

Dans le périmètre concerné, il est prévu de refaire entièrement l’infrastructure et la superstructure routière selon des coupes types.

Le long de la RC no 267-IL-S, appelée route de Grandson, puis route d’Orges, les aménagements suivants sont prévus :

- Porte d’entrée à l’entrée du village, avec réduction de la largeur de la chaussée à 4 mètres
- Marquage au sol d’un cheminement mobilité douce de 1 mètre de largeur. La largeur existante totale de la chaussée de 5 mètres est conservée
- Dans la zone du centre du village, où les cheminements piétons sont plus fréquents, des trottoirs sont aménagés. Ils sont délimités par une bordure franchissable type « Etat de Neuchâtel ».
- Les règles de priorité aux divers carrefours sont maintenues. Il y a partout des priorités de droite, sauf pour la route du Petit Montborget qui a un « cédez-le-passage » à son débouché sur la route d’Orges.
- Il a également été prévu de réaménager le chemin de la Outre sur les 30 mètres côté route de Grandson afin d’aménager les trottoirs sur l’ensemble de ce carrefour.

2.4 Etat d'avancement

Le projet est actuellement au stade du projet d'enquête. Un appel d'offres relatif aux travaux de génie civil (procédure ouverte) et d'appareillage (procédure sur invitation) a été lancé et les résultats sont en main de la municipalité. Pour le génie civil sur 11 entreprises qui ont participé au concours c'est l'entreprise Grisoni-Zaugg succursale d'Yverdon qui a eu la meilleure évaluation. Concernant l'appareillage sur 3 entreprises qui ont participé au concours c'est l'entreprise STS SA à Penthaz qui a eu la meilleure évaluation. La procédure d'enquête publique sera lancée dès que le Conseil général aura autorisé la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif.

En parallèle à l'enquête des travaux, une enquête publique pour la décadastration d'une surface d'env. 67 m2 de la parcelle 54 aura lieu. Cette surface correspond à l'emprise de la route prévue par le bureau PGRA et sera transférée au domaine public communal, une fois les travaux terminés.

Le géomètre établira alors un dossier de fractionnement pour achever la démarche et mettre à jour le cadastre.

3 Aspects financiers

Comme je l'ai évoqué en préambule le bureau d'étude PGRA a été mandaté pour réaliser l'étude de la mise en séparatif, de la réfection des conduites de défense-incendie et des aménagements routiers. La municipalité a reçu les représentants du bureau qui ont présenté les résultats de leur travail. Si l'aspect technique des tracés de conduites d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que les aménagements routiers et piétonniers à effectuer dans le cadre du chantier ont obtenu l'adhésion sans réserve de la municipalité, les montants à engager par la collectivité pour ces travaux ont fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une réflexion de l'exécutif. Ainsi nous avons renoncé à vous proposer les travaux sur la route du Vesin et sur le chemin de la Outre ceci pour respecter l'enveloppe budgétaire discutée en mars 2013 et que la mise en place du séparatif ne toucherait que quelques maisons.

4 Coûts

Le devis détaillé établi par PGRA basé sur les offres les moins-disantes est chiffrée à CHF 2'141'543.--. L'entier de cette somme devra être supporté par la commune. Les subventions cantonales pour ce genre d'ouvrage ne sont malheureusement plus octroyées aujourd'hui. En revanche, un subside (15 % sur la défense incendie, soit environ CHF 70'000.-- / 3,4 % du total) nous sera alloué par l'ECA. Dans le projet, nous avons intégré une réserve de CHF 80'000.-- et la deuxième tranche d'honoraires de PGRA est aussi comprise. Il est à relever que sur le montant total des travaux de CHF 2'141'543.- CHF 1'861'453.-- sont adjudicables. Les CHF 200'000.-- restant se réfèrent à des estimations précises du bureau PGRA selon leur expérience. Il est à noter que le marché de la construction subit des pressions intenses sur les marges et que les prix offerts à l'unité pour notre projet qui est un marché important à l'échelle régionale sont selon PGRA entre 10 et 15 % meilleur marché qu'en 2012.

5 Situation financière et stratégie

La dette actuelle de la commune est de CHF 3'301'466.50 (au 31.12.2013). Si nous ajoutons les CHF 2'141'543.- du crédit pour le séparatif, nous dépasserions le plafond d'endettement accepté au début de la législature qui est de CHF 5'050'000.--.

Afin de ne pas dépasser le plafond d'endettement, le montant des travaux sera financé en partie par la bourse communale et le reste par un emprunt bancaire. Un premier contact a déjà été pris avec la BCV. Durant la période des travaux nous pourrions les

financer avec des ATF (taux entre 0.45 % et 0.65 % suivant la durée). Le tout serait consolidé en fin des travaux par un prêt de CHF 1'750'000.-- à 10 ans au taux estimé entre 1,95 % et 2,5 %.

En débutant les travaux en mars 2014, la planification des paiements à effectuer serait la suivante :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| 2 ^e trimestre 2014 : | CHF 400'000.-- |
| 3 ^e trimestre 2014 : | CHF 600'000.-- |
| 4 ^e trimestre 2014 : | CHF 600'000.-- |
| 1 ^{er} trimestre 2015 : | CHF 380'000.-- |
| 2 ^e trimestre 2015 : | CHF 120'000.-- |

La Municipalité est cependant consciente que les travaux de mise en séparatif sont nécessaires pour respecter les directives cantonales, que la réfection des conduites de défense-incendie est indispensable pour répondre aux conditions de l'ECA et que les aménagements routiers permettront de modérer le trafic.

Enfin, il est à noter qu'une augmentation de la dette communale n'a pas d'incidence sur notre participation à la péréquation cantonale et à la facture sociale.

6 Conclusions

Avec prudence et réalisme, la Municipalité vous propose d'accepter le préavis municipal relatif à la mise en séparatif du réseau d'eau claires et d'eaux usées en accordant un crédit de CHF 2'141'543.--.

En conclusion, la Municipalité de Giez, demande au Conseil Général de lui accorder l'autorisation d'exécuter le projet ci-dessus :

Le Conseil Général décide :

- vu le préavis de la Municipalité

- ouï les rapports de la commission ad'hoc et de la commission des finances

1. La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de mise en séparatif des secteurs route de Grandson – route d'Orges – chemin des Bruannes – Sous Goumoens
2. De cadastrer une surface d'env. 67 m² de la parcelle 54.
3. Un crédit de CHF 2'141'543.-- lui est accordé à cet effet. La subvention ECA viendra en déduction de ce montant
4. Un montant de CHF 300'000.-- sera financé par la trésorerie générale et amorti par prélèvement au fonds Epuration des eaux (compte no 28.00.00) et Investissements divers (compte no 28.20.00) du bilan. Le solde étant financé par un emprunt aux meilleures conditions dans l'établissement bancaire de son choix.

Lu et accepté dans la séance de Municipalité du 12 novembre 2013

Le Syndic :



La Secrétaire